MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 767 22 octobre 1998

SOMMAIRE

Delassur S.A., Strassen page 36787	Milva S.A., Luxembourg	36790
Générale International Finance, Luxembourg S.A.,	Naet S.A., Luxembourg	36792
Bruxelles	Nareco S.A., Luxembourg	36793
GM Inter-Est, S.à r.l., Luxembourg 36772	Nebinvest Holding S.A., Mamer	36793
Groupe Indosuez Funds Investment Services	New Spirit, S.à r.l., Luxembourg	
(Luxembourg) S.A., Luxembourg 36770	Nibaspa, S.à r.l., Luxembourg	36791
Herne S.A., Luxembourg	Nomura Rosenberg Alpha Fund, Sicav, Luxembg	36795
HIPARFIN S.A., Holding Internationale de Partici-	Noricum International S.A., Luxemburg	36794
pations Financières, Luxembourg 36772	Oblirenta Conseil S.A., Luxembourg	36792
Holding d'Isiaque, Luxembourg 36772	Océane S.A., Luxembourg	
Horsmans, S.à r.l., Lintgen 36773	O. & C. Investments S.A., Luxembourg 36793,	36794
Horti Invest S.A., Luxembourg 36773	Oeko-Bureau, S.à r.l., Rumelange	36802
Hydratec, S.à r.l., Luxembourg 36795	Okani Investment S.A., Luxembourg 36809,	36810
Indépendance et Expansion S.C.A., Luxembourg 36770	Okrina Investment S.A., Luxembourg 36810,	36811
International Investment Services S.A., Luxembg 36773	Palismar S.A., Luxembourg	36809
International Tyre Company S.A., Luxembourg 36774	Pameco Serassur S.A., Strassen	36808
Interselex Equity Conseil S.A., Luxembg 36775, 36778	Panta Electronics, S.à r.l., Luxembourg 36796,	36800
Interselex International, Sicav, Luxembourg 36775	Parcas S.A., Luxembourg	36795
Interselex, Sicav, Luxembourg 36774	(Mathias) Pauly & Sohn, G.m.b.H., Schengen	36795
Inter-Tours, S.à r.l., Wasserbillig 36774	Phenix Mezzanine, Sicav, Luxembourg	36809
Isaber S.A., Luxembourg 36775	Pictet Gestion (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36812
J & H Marsh & McLennan Management (Luxem-	Polypecu S.A., Mamer	36812
bourg) S.A., Luxembourg	Portuguese Smaller Companies Fund, Luxembg	36812
Kandi S.A.H., Luxembourg 36779	Procyon Holding S.A., Luxembourg	36811
KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg 36779	Profilux S.A., Capellen	36813
Keppelux Finance S.A., Luxembourg 36783	Profilux II S.A., Capellen	36813
Kereda S.A., Luxembourg 36783	Putnam International Fund, Sicav, Luxembourg	36814
Kingsdom Holding S.A., Bereldange 36784	PWN Publishing Group S.A.H., Luxembg 36800,	36802
Kobarid Holding S.A., Luxembourg 36784, 36786	Pyrford Holdings S.A., Luxembourg	36815
Kono Holding S.A., Luxembourg 36787	Radial S.A., Luxembourg	36813
Kubelek S.A., Luxembourg 36778	Regent Korea Emerging Growth Fund, Sicav, Lu-	
Lawrence & Granfell S.A., Luxembourg 36787	xembourg	36815
Lazuli S.A., Luxembourg 36788	Restaurants Le Chesnoy Luxembourg S.A., Strassen	36816
Lefa S.A.H., Luxembourg 36788	Rigal S.A., Luxembourg	
London and Henley S.A., Luxembourg 36779, 36783	Roller Luxembourg S.A., Strassen	36813
Lycaon Holding S.A., Luxembourg 36789	Rose-Wind S.A., Luxembourg	
Malaga S.A.H., Luxembourg 36786	Season International S.A., Luxembourg	36816
Mandrake Holding S.A., Luxembourg 36789	Semagest S.A., Luxembourg	
Mataiva Holding S.A., Luxembourg 36790	Sidlux S.A., Luxembourg	
Match Centre S.A., Niederanven 36789	Sikkim S.A., Luxembourg	
Match Sud, S.à r.l., Dudelange 36790	(La) Statue de la Liberté S.A	
Mediq, S.à r.l., Luxembourg 36788	Stolt Comex Seaway S.A., Luxembourg	
Milano S.A., Luxembourg 36793	Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg 36805,	

GENERALE INTERNATIONAL FINANCE, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 30, rue Royale. R. C. Luxembourg B 17.487.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1997 de la SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE (société mère de GENERALE INTERNATIONAL FINANCE, LUXEMBOURG S.A. (anciennement METALCHIM) G.I.F. S.A., Luxembourg, R. C. B 3.309), enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(34532/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

GROUPE INDOSUEZ FUNDS INVESTMENT SERVICES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 27.804.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 1998

En date du 3 avril 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997, après avoir affecté LUF 250.000,- à la réserve légale,
- d'élire, sous réserve de l'agrément de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, en tant que nouveaux Administrateurs, pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1999, M. Alain Seugé et M. Alain Massiera,
- d'élire, sous réserve de l'agrément de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, en tant que nouveaux Administrateurs pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1999, M. Hamid Tawfiki, Mme Françoise Berthaud et Mme Alexandra Lahier en remplacement de M. Antoine Gilson de Rouvreux, M. Jacques Mahaux et M. Eric Herremans, démissionnaires;
- de réélire, en qualité d'Administrateurs, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999, M. Michel de Robillard, M. Patrick Zurstrassen et M. Robert Philippart;
- de réélire COOPERS & LYBRAND Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34535/005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 34.355.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions INDEPEN-DANCE ET EXPANSION S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B numéro 34.355, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1990, publié au Mémorial C, N° 359 du 3 octobre 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 1er juillet 1994 publié au Mémorial C, N° 164 du 10 avril 1995.

L'assemblée est présidée par MIIe Eliane Dose, fondé de pouvoir principal, demeurant à Itzig.

Le président désigne M. Francis Guillaume, premier conseiller, demeurant à Tintigny en Belgique comme secrétaire et Mlle Martine Vermeersch, conseiller principal, demeurant à Libramont en Belgique comme scrutateur.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I. La présente assemblée a été convoquée le 9 juin 1998 par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires de la Société.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 998.566 Actions Ordinaires et les 6.000 Actions de commandité émises, 681.458 Actions Ordinaires sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 18 des statuts de manière plus amplement décrite dans l'avis de convocation envoyé à tous les actionnaires de la Société:

Résolution unique

Les actionnaires décident de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 18. La rémunération du gérant se compose d'une commission de gestion et d'un intéressement aux performances de la Société.

1. Commission de gestion

En rémunération de sa gérance, le Gérant percevra une commission annuelle de gestion, basée sur les avoirs nets de la Société et calculée selon le barème suivant:

de 0 à 120 millions de francs 2% de 210 à 420 millions de francs 1,5% au-delà de 420 millions de francs 1,25%.

Cette commission de gestion est perçue par douzièmes, mensuellement, sur la base de la moyenne des valeurs nettes d'inventaire calculées et publiées dans le mois.

2. Intéressement

A. Principe

Le Gérant a droit à un intéressement aux performances de sa gestion chaque fois que la différence algébrique entre la variation de la valeur nette de l'action de la Société au cours de l'exercice et la variation d'un indice boursier de référence pendant le même exercice sera positive.

Afin de mesurer l'évolution de cette performance tout au cours de l'exercice et de tenir compte des modifications de la valeur d'actif net de la Société provoquées par les opérations de paiement des dividendes, d'apports ou de retraits de fonds consécutifs à l'émission d'actions nouvelles ou de rachat d'actions existantes, l'intéressement sera calculé par mois

L'intéressement de l'exercice sera constitué par la somme algébrique de l'intéressement de chaque mois.

Cet intéressement, lorsqu'il sera positif et après imputation préalable des contre-performances éventuelles des exercices précédents, sera versé au Gérant.

B. Mesure de la performance de la valeur nette de l'action par mois

La valeur nette de l'action sera déterminée au début et à la fin de chaque mois de l'exercice.

La valeur nette de l'action au début et à la fin de chaque mois est obtenue en divisant, à chaque date d'évaluation, les avoirs de la Société, diminués des engagements de celle-ci par le nombre d'actions en circulation, dans les conditions définies à l'article 26 des présents statuts.

La performance de chaque mois sera exprimée par la formule (PAM = Performance de l'action par mois):

Valeur de l'action en fin de mois + dividende éventuellement détaché pendant le mois

PAM = Valeur de l'action en début de mois

C. Mesure de la performance d'un indice boursier de référence par mois

a) Définition de l'indice boursier de référence:

Il sera retenu chaque année, en début d'année, un indice boursier de référence composé à partir des indices représentatifs des différents marchés boursiers concernés par les divers investissements figurant dans le portefeuille investi de la Société, au 1^{er} juillet, et pondéré en fonction de la répartition des capitaux investis par pays.

Le Gérant se propose d'utiliser les indices les plus représentatifs des différents marchés et des types de valeurs sur lesquels la Société envisage d'investir. Ces indices seront en tout état de cause déterminés avant le début de l'année sociale pendant laquelle ils seront appliqués. Les indices sont déterminés par le Conseil de Surveillance de la Société sur proposition du Gérant.

Au cas où l'un des indices choisis ne serait plus calculé ou disponible, ou subirait des modifications notables dans sa composition, son mode de calcul ou sa périodicité, le Gérant fera tout proposition au Conseil de Surveillance pour l'adoption d'un autre indice aussi représentatif que possible des marchés sur lesquels est appelée à investir la Société, en vue du calcul de l'intéressement du Gérant. Il en sera de même au cas où deviendrait disponible sur un marché un nouvel indice plus représentatif du type de valeurs sur lesquelles la Société a vocation à investir. Tout indice déterminé par le Conseil de Surveillance comme indiqué ci-dessus devra être approuvé par le Gérant. En cas de désaccord du Conseil de Surveillance et du Gérant, les indices seront fixés par le réviseur d'entreprises de la Société par consultation, le cas échéant, d'experts en la matière.

b) Performance de l'indice par mois

Il sera retenu la valeur de l'indice au début et à la fin des mêmes mois que ceux retenus pour le calcul de la valeur nette de l'action (cf. B ci-dessus).

La performance de l'indice pendant chaque mois sera exprimée par la formule (PIM = performance de l'indice par mois):

Valeur de l'indice en fin de mois

PIM = Valeur de l'indice en début de mois

D. Coefficient de l'intéressement brut du Gérant

Le coefficient de performance (CP) de gestion sera égal pour chaque mois à la différence algébrique entre la performance de la valeur nette de l'action et la performance de l'indice boursier de référence.

CP = PAM - PIM

- F. Calcul de l'intéressement brut du Gérant
- a) Intéressement par mois Coefficient d'intéressement:

L'intéressement pour chaque mois sera calculé en appliquant à l'actif net de la Société au début du mois, le coefficient de performance déterminé en D, affecté lui-même d'un coefficient d'intéressement (CI).

Le coefficient d'intéressement est fixé à 0,08.

Le calcul sera donc:

Intéressement (en F) = $CP \times 0.08 \times valeur$ de l'actif net.

Le résultat du calcul ci-dessus sera positif ou négatif.

b) Intéressement de l'exercice:

L'intéressement de l'exercice sera égal à la somme algébrique de l'intéressement de chaque mois.

F. Liquidation de l'intéressement à verser au Gérant

Il est d'abord calculé, pour chaque exercice, un intéressement brut par application des dispositions décrites ci-dessus.

Au cas où l'intéressement brut est négatif, il constitue l'intéressement net négatif théorique de l'exercice qui s'imputera sur l'intéressement brut de l'exercice suivant. L'intéressement net négatif théorique d'une année ne peut pas être soldé que par imputation sur les intéressements bruts positifs des années suivantes.

Au cas où l'intéressement brut est positif, on distinguera deux cas possibles:

- Si l'intéressement net de l'exercice précédent est négatif, il est fait la somme algébrique de l'intéressement brut positif de l'année et de l'intéressement négatif théorique de l'exercice précédent.
- * si cette somme est négative, elle constitue l'intéressement net négatif théorique de l'exercice qui s'imputera sur l'intéressement brut de l'exercice suivant;
 - * si cette somme est positive, elle constitue l'intéressement net positif qui sera versé au Gérant au titre de l'exercice.
- Si l'intéressement net de l'exercice précédent a été positif, l'intéressement brut de l'exercice considéré constitue l'intéressement net positif qui est versé au Gérant au titre de l'exercice.

L'intéressement net positif à percevoir par le Gérant est prélevé dans le mois qui suit la clôture de l'exercice sur les avoirs de la Société.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Dose, F. Guillaume, M. Vermeersch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1998, vol. 1085, fol. 71, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 juin 1998. J. Elvinger.

(34545/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

GM INTER-EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 59.650.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997 enregistrés à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 510, fol. 83, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

Signature.

(34536/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

HIPARFIN, HOLDING INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.379.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1998.

Signature.

(34540/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

HOLDING D'ISIAQUE.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 34.574.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1998.

Signature.

(34541/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

HERNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 33.542.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 1997

L'Assemblée nomme comme administrateurs:

- 1. Monsieur Nils Nilsson
- 2. Monsieur Crister Gardell
- 3. Monsieur Thomas Billing

et renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, la société

- GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 1998.

L'Assemblée décide d'affecter le perte de l'exercice s'élevant à LUF 8.868.714 au compte «Résultats reportés».

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

(34539/522/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

HORSMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7448 Lintgen, 10-12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.978.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Mersch, le 5 août 1998, vol. 123, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

HORSMANS, S.à r.l.

Signature

(34542/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

HORTI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.736.

Le bilan de la société au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 510, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Un mandataire

(34543/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

INTERNATIONAL INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.203.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 29 juin 1998 que

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateur pour un terme de trois années venant à expiration lors de l'assemblée approuvant les comptes de l'an 2000:

Maître Jean-Pierre Penning Maître Pierre Olivier Wurth Maître Philippe Penning.

> Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34546/749/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

INTERNATIONAL TYRE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 45.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

INTERNATIONAL TYRE COMPANY S.A.

Signatures

(34547/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

INTERNATIONAL TYRE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 45.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 1998

Sont renommés administrateurs de la société Monsieur A. de Bernardi et Madame M.-F. Ries-Bonani. Est nommée administrateur en remplacement de Monsieur L. Bonani, décédé, Madame R. Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme INTERNATIONAL TYRE COMPANY S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34548/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

INTERSELEX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. INTERSELEX EQUITY, SICAV).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 32.327.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président:

William de Vijlder, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles.

Administrateurs:

Xavier Timmermans, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles, Yves Vanderplancke, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles, Joris Debeul, FIMAGEST, Paris,

Jean Schouwers, BANQUE COGEBA-GONET, Luxembourg, Pierre Yves Goemans, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles,

 ${\sf Robert\ Scharfe,\ BANQUE\ GENERALE\ DU\ LUXEMBOURG,\ Luxembourg,}$

Alain Gerbaldi, FIMAGEST, Paris.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour INTERSELEX, SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

S. Heirendt-Faramelli C. Denizon

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34549/004/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

INTER-TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 26, Grand-rue.

Constituée par-devant Me Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 18 septembre 1986, acte publié au Mémorial C no 339 du 6 décembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 octobre 1994, acte publié au Mémorial C no 33 du 21 janvier 1995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour extrait sincère et conforme INTER-TOURS, S.à r.l.

(34553/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

INTERSELEX INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. G-TREASURY INTERNATIONAL, SICAV).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 26.935.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

William de Vijlder, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles.

Administrateurs:

Xavier Timmermans, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles,

Yves Vanderplancke, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles,

Joris Debeul, FIMAGEST, Paris,

Jean Schouwers, BANQUE COGEBA-GONET, Luxembourg,

Pierre Yves Goemans, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles,

Robert Scharfe, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg,

Alain Gerbaldi, FIMAGEST, Paris.

L'assemblée générale ordinaire a nommé la COMPAGNIE DE REVISION, Luxembourg aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la société.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour INTERSELEX INTERNATIONAL, SICAV BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

S. Heirendt-Faramelli C. Denizon

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34552/004/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

ISABER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue R. C. Luxembourg B 49.689.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1998.

CREDIT SUISSE

(LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature

(34554/020/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

INTERSELEX EQUITY CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 10.050.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme INTERSELEX EQUITY CONSEIL, avec siège social à Senningerberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.050, à savoir:

1. GENERALE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Bruxelles,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Mondercange, aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 23 juillet 1998;

2. BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, représentée aux fins des présentes par Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Obercorn,

aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 24 juillet 1998;

sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant de dix millions six cent mille (10.600.000,-) francs.

Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de INTERSELEX EQUITY CONSEIL, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident de changer l'objet social de la société, et par conséquent de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante; et ce avec effet au 1er juillet 1998:

«Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur d'un portefeuille qu'elle possède et la détention de comptes bancaires.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article trente et un des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 31.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

Ensuite les actionnaires décident de transférer le siège social de la société de 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant comme en matière de modifications des statuts.»

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'instaurer un capital autorisé, et par conséquent de modifier l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions six cent mille (10.600.000,-) francs luxembourgeois. Il est représenté par dix mille six cents (10.600) actions entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cents millions (500.000.000,-) de francs luxembourgeois, qui sera représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication au Mémorial de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 1998, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Cinquième résolution

Les actionnaires décident, en conséquence de ce qui précède, de procéder à une refonte intégrale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERSELEX EQUITY CONSEIL.
- **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant comme en matière de modifications des statuts

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur d'un portefeuille qu'elle possède et la détention de comptes bancaires.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à dix millions six cent mille (10.600.000,-) francs luxembourgeois. Il est représenté par dix mille six cents (10.600) actions entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cents millions (500.000.000,-) de francs luxembourgeois, qui sera représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication au Mémorial de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 1998, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

- **Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.
 - Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.
- Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

- **Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.
- **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois d'avril à douze heures quarante-cinq.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quarante-cinq mille (45.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Bruin, G. Birchen, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 1095, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1998.

R. Neuman.

(34550/226/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

INTERSELEX EQUITY CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 10.050.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

(34551/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

KUBELEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 60.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour KUBELEK S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(34565/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

J & H MARSH & McLENNAN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 26.129.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1998, vol. 510, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

Signature.

(34555/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

KANDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 43.891.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 8 juin 1998

La démission de Monsieur Peter Dekelver, employé privé, demeurant à Kleinbettingen, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est donnée jusqu'à la date de leur démission.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

Pour extrait sincère et conforme Pour le Conseil d'Administration Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34556/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 43.091.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire au 8 avril 1998

- La démission du 1er octobre 1997 de Monsieur Jean-Paul Thomas en qualité de Directeur Administratif est acceptée.
- Monsieur Rafik Fischer remplace Monsieur Jean-Paul Thomas comme Directeur Administratif. Monsieur Fischer a les mêmes pouvoirs que son prédécesseur.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mai 1998

- Messieurs Etienne Verwilghen, Bernard M. Basecqz, Daniel Van Hove et Jean-Yves Mary sont réélus comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.
- FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extraits certifiés sincères et conformes
Pour KB LUX EQUITY FUND
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34557/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

LONDON AND HENLEY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the sixth day of August. Before the undersigned Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held:

An Extraordinary General Meeting of Shareholders of LONDON AND HENLEY S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 16 July, 1998, not yet published in the Mémorial (the «corporation»).

The meeting was opened at nine a.m. with Mrs Michèle Kemp, Maître en droit, residing in Schifflange, in the chair, who appointed as secretary Mrs Tanja Dahm, employee, residing in Diekirch.

The meeting elected as scrutineer Mr Francis Kass, avocat, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the meeting is held with the following:

Agenda:

- 1. Insertion of a new paragraph after the fifth paragraph of Article 8 of the articles of incorporation;
- 2. Insertion of a new paragraph after the new sixth paragraph of Article 8 of the articles of incorporation;

- 3. Insertion of a new paragraph after the first paragraph of Article 9 of the articles of incorporation;
- 4. Insertion of a new paragraph after the ninth paragraph of Article 10 of the articles of incorporation;
- 5. Insertion of a new paragraph after the second paragraph of Article 12 of the articles of incorporation.
- II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to insert after the fifth paragraph of Article 8 of the articles of incorporation of the corporation a new paragraph which shall read as follows:

Art. 8. Sixth paragraph. As long as SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY, a corporation organized under the laws of Luxembourg as a société d'investissement à capital fixe, or one of its Affiliates (as defined hereinafter) holds 25% or more of the issued share capital of the corporation, no resolution on (i) any issuance of shares or other securities convertible into or giving right to shares of the corporation and (ii) any merger or corporate reorganization, involving the corporation, will be passed by any general meeting of shareholders of the corporation, except with the affirmative vote of SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY or, as the case may be, one of its Affiliates upon transfer of all or part of the shares held by SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY to such Affiliate. For the purpose of these articles of incorporation, «Affiliate» means in relation to any company, a subsidiary (which shall mean, in relation to any company, any other company in which such company (its holding company) has, directly or indirectly, a shareholding of 25% or more) or a holding company of that company, or a subsidiary of any such holding company.

Second resolution

The meeting resolves to insert after the new sixth paragraph of Article 8 of the articles of incorporation of the corporation a new paragraph which reads as follows:

Art. 8. Seventh paragraph. Resolutions amending or having as an effect the amendment of the fifth, sixth and seventh paragraphs of Article 8, the second paragraph of Article 9, the tenth paragraph of Article 10 and the third paragraph of Article 12 must be taken by the affirmative vote of shareholders representing at least seventy-six per cent of the issued and outstanding shares of the corporation.

Third resolution

The meeting resolves to insert after the first paragraph of Article 9 of the articles of incorporation of the corporation a new paragraph which reads as follows:

Art. 9. Second paragraph. As long as SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY or one of its Affiliates holds 25% or more of the issued share capital of the corporation, SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY or, as the case may be, one of its Affiliates, upon transfer of all or part of the shares held by SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY to such Affiliate, shall have the right to present to the above-mentioned general meeting of shareholders a list of at least two candidates, among which one person will be elected as director.

Fourth resolution

The meeting resolves to insert after the ninth paragraph of Article 10 of the articles of incorporation of the corporation a new paragraph which reads as follows:

- **Art. 10. Tenth paragraph.** As long as SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY or one of its Affiliates holds 25% or more of the issued share capital of the corporation, no resolution will be passed on the following matters, except with the affirmative vote, as provided by Article 9 hereof, of the director elected on the list presented by SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY or, as the case may be, one of its Affiliates, upon transfer of all or part of the shares held by SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY to such Affiliate:
- the annual budgets and strategic plans of the corporation and any material changes thereto, as well as any decision which would lead to exceed such budgets and plans;
- the appointment and removal and alterations to the conditions of employment of the secretary of the corporation, any executive officer of the corporation or of any of its subsidiaries, or of any other employee of the corporation earning in excess of £ 75,000.- per annum and any alterations to the conditions of employment of any director of the corporation.
- the acquisition by the corporation or by any of its subsidiaries of any assets or property at a total cost (including any anticipated development costs) to the corporation or its Affiliate (per transaction) of more than \pounds 2 million;
- the sale or disposition of any assets of the corporation or of any of its subsidiaries for a total price per transaction of more than £ 2 million;
- the borrowing by the corporation or any of its subsidiaries in a single transaction or group of related transactions of an amount that is in excess of £ 2 million, or the creation of any charge or other security over any assets or property of the corporation or of any of its subsidiaries except for the purpose of securing borrowings from bankers in the ordinary course of business of amounts not exceeding in the aggregate £ 2 million;

- the giving by the corporation or by any of its subsidiaries of any guarantee or indemnity incurring obligations in excess of £ 500,000.-;
- any other project concerning the corporation or any of its subsidiaries and involving amounts in excess of £ 2 million:
- within the limits of the authorized capital, any issuance of shares or other securities convertible into or giving right to shares of the corporation;
 - any merger, corporate reorganization or bankruptcy filing, involving the corporation or any of its subsidiaries;
 - any action or omission which would cause:
- * the percentage of the corporation's gross income for any taxable year that is considered «passive income» (within the meaning of Section 1297 (a) (1) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended) to exceed 10 per cent, or
- * the average percentage of the corporation's assets producing passive income or which are held for the production of passive income (as such term is used in Section 1297 (a) (1) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended), to exceed 10 per cent.

Fifth resolution

The meeting resolves to insert after the second paragraph of Article 12 of the articles of incorporation of the corporation a new paragraph which reads as follows:

Art. 12. Third paragraph. However, special powers concerning the management of the assets of the corporation shall only be granted to officers or employees of the corporation.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LONDON AND HENLEY S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 1998, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Michèle Kemp, maître en droit, demeurant à Schifflange,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

- I Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Insertion d'un nouveau paragraphe après le cinquième paragraphe de l'Article 8 des statuts;
- 2. Insertion d'un nouveau paragraphe après le nouveau sixième paragraphe de l'Article 8 des statuts;
- 3. Insertion d'un nouveau paragraphe après le premier paragraphe de l'Article 9 des statuts;
- 4. Insertion d'un nouveau paragraphe après le neuvième paragraphe de l'Article 10 des statuts;
- 5. Insertion d'un nouveau paragraphe après le deuxième paragraphe de l'Article 12 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'insérer après le cinquième paragraphe de l'Article 8 des statuts un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante:

Art. 8. Sixième paragraphe. Aussi longtemps que SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY, une société de droit luxembourgeois ayant la forme d'une société d'investissement à capital fixe, ou l'une de ses Sociétés Affiliées (telles que définies ci-après) détient 25% ou plus du capital émis de la société, aucune décision relative à (i) une quelconque émission d'actions ou d'autres titres convertibles en ou donnant droit à des actions de la société et (ii) une quelconque fusion ou réorganisation sociale concernant la société ne pourra être prise par une assemblée des actionnaires si ce n'est avec le vote affirmatif de SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY ou, le cas échéant, l'une de ses Sociétés Affiliées en cas de transfert de tout ou partie des actions détenues par SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY à une telle Société Affiliée.

Pour les besoins des présents statuts, le terme «Société Affiliée» signifie, en rapport avec n'importe quelle société, une filiale (c'est-à-dire, en rapport avec n'importe quelle société, toute autre société dans laquelle cette société (sa société de participation) détient, directement ou indirectement, 25% ou plus du capital social), une société de participation de cette société ou une filiale de cette société de participation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'insérer après le nouveau sixième paragraphe de l'Article 8 des statuts un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante:

Art. 8. Septième paragraphe. Les décisions de l'assemblée des actionnaires modifiant ou ayant comme conséquence une modification des cinquième, sixième et septième paragraphes de l'Article 8, du deuxième paragraphe de l'Article 9, du dixième paragraphe de l'Article 10 et du troisième paragraphe de l'Article 12 doivent être prises avec le vote affirmatif des actionnaires détenant au moins soixante-seize pour cent des actions émises et en circulation de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'insérer après le premier paragraphe de l'Article 9 des statuts un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante:

Art. 9. Deuxième paragraphe. Aussi longtemps que SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY ou l'une de ses Sociétés Affiliées détient 25% ou plus du capital émis de la société, SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY ou, le cas échéant, l'une de ses Sociétés Affiliées, en cas de transfert de tout ou partie des actions détenues par SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY à une telle Société Affiliée, aura le droit de présenter à l'assemblée des actionnaires susmentionnée une liste d'au moins deux candidats, dont un sera élu comme administrateur.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'insérer après le neuvième paragraphe de l'Article 10 des statuts un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante:

- **Art. 10. Dixième paragraphe.** Aussi longtemps que SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY ou l'une de ses Sociétés Affiliées détient 25% ou plus du capital émis de la société, aucune décision relative aux questions suivantes ne pourra être prise si ce n'est avec le vote affirmatif, tel que décrit à l'Article 9 des présents statuts, de l'administrateur élu sur la liste présentée par SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY ou, le cas échéant, l'une de ses Sociétés Affiliées, en cas de transfert de tout ou partie des actions détenues par SECURITY CAPITAL GLOBAL REALTY à une telle Société Affiliée:
- le budget annuel et les plans stratégiques de la société et tous changements matériels de ceux-ci, de même que toute décision qui aurait pour effet que ce budget ou ces plans seraient dépassés;
- la nomination, le licenciement et les changements aux conditions d'emploi du secrétaire de la société, de tout agent de la société ou d'une de ses filiales, ou de tout autre employé de la société gagnant plus de £ 75.000,- par an et toutes modifications aux conditions d'emploi d'un quelconque administrateur de la société;
- l'acquisition par la société ou par l'une de ses filiales d'avoirs ou de propriétés dont le coût total (y compris les frais prévus de développement) pour la société ou pour l'une de ses Sociétés Affiliées (par transaction) dépasse £ 2 millions;
- la vente ou la disposition de tout avoir de la société ou d'une de ses filiales dont le prix total par transaction dépasse f 2 millions
- l'emprunt par la société ou par l'une de ses filiales dans le cadre d'une transaction unique ou d'un ensemble de transactions liées d'un montant dépassant \pounds 2 millions, ou la création de tout nantissement ou de toute autre sûreté sur les avoirs ou propriétés de la société ou d'une de ses filiales, si ce n'est afin de garantir des emprunts bancaires dans le cadre des affaires ordinaires qui n'excèdent pas au total \pounds 2 millions;
- l'octroi par la société ou par l'une de ses filiales d'une garantie ou d'une indemnité dont les engagements dépassent le montant de \pounds 500.000,-;
 - tout autre projet concernant la société ou l'une de ses filiales s'élevant à plus de £ 2 millions;
- dans les limites du capital autorisé, toute émission d'actions ou d'autres titres convertibles en ou donnant droit à des actions de la société;
 - toute fusion, réorganisation sociale ou procédure de faillite concernant la société ou l'une de ses filiales;
 - toute action ou omission qui aurait comme conséquence:
- * que le pourcentage du revenu brut de la société pour une quelconque année fiscale qui est considéré comme «revenu passif» (au sens de la section 1297 (a) (1) de l'Internal Revenue Code de 1986 des Etats-Unis d'Amérique, tel que modifié), excéderait 10 pour cent; ou
- * que le pourcentage moyen des avoirs de la société produisant des revenus passifs ou qui sont détenus en vue de la production de revenus passifs (au sens de la section 1297 (a) (1) de l'Internal Revenue Code de 1986 des Etats-Unis d'Amérique, tel que modifié), excéderait 10 pour cent.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'insérer après le deuxième paragraphe de l'Article 12 des statuts un nouveau paragraphe qui aura la teneur suivante:

Art. 12. Troisième paragraphe. Cependant, des pouvoirs spéciaux concernant la gestion des avoirs de la société ne pourront être conférés qu'à des agents ou employés de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présente acte. Signé: M. Kemp, T. Dahm, F. Kass, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 110S, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1998.

J.-J. Wagner.

(34573/200/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

LONDON AND HENLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

J.-J. Wagner.

(34574/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

KEPPELUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 43.329.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 1998

- Les mandats d'Administrateur de Mesdames Françoise Stamet et Yolande Johanns et de Monsieur Guy Lammar, ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Extrait certifié sincère et conforme KEPPELUX FINANCE S.A. Signature Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34558/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

KEREDA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 39.344.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on 8 May 1998 adopted the following decisions:

- 1. The meeting approved to waive any statutory and/or legal notice requirements for the meeting and all shareholders acknowledged having received due notice of the meeting.
 - 2. The meeting approved the Financial Statements for the year ended 31 December 1997.
 - 3. The meeting approved that a final nil dividend be declared in relation to the year ended 31 December 1997.
 - 4. The meeting confirmed the payment of Directors' Fees.
- 5. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors and the «Commissaire aux Comptes» with respect to the year ended 31 December 1997.
- 6. The meeting re-elected Messrs David Bailey, Neil Millward and Austin J. O'Connor and COMPASS SERVICES LIMITED as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1999.
- 7. The meeting confirmed the appointment of MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. as «Commissaire aux Comptes» for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1999.

For KEREDA S.A.
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34559/041/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

KINGSDOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7249 Bereldange, 13, rue des Roses. R. C. Luxembourg B 25.871.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 mai 1998 que:

- 1° l'assemblée a accepté la démission comme administrateurs de
- Mme Brandt Fernande, 415, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg:
- M. Michels Claude, 54, rue de Mondorf, L-5552 Remich;
- M. Moëlibecq Valère, 13, route des Roses, L-7249 Bereldange;
- M. Donven Albert, 14, rue JF Kennedy, L-1841 Bridel.
- 2° l'assemblée accepte la nomination comme administrateurs pour une période de 6 ans de
- M. Van Renterghem Yves, 2, avenue du X Septembre, L-2550 Belair:
- Mme Pels Catharina, 23, chemin du Hameau, CH-1255 Veyrier, La Suisse;
- M. Van Houtven Jan, 2, avenue du X Septembre, L-2550 Belair;
- 3° l'assemblée accepte la nomination comme commissaire pour une période de 3 ans de
- BACCA TRUST LUXEMBOURG S.A., 2, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg

Comme administrateur-délégué, avec tout pouvoir possible, a été nommé M. Van Renterghem Yves, demeurant à L-2550 Belair, 2, avenue du X Septembre.

Luxembourg, le 13 août 1998.

Pour réquisition et inscription Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34560/686/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 62.823.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KOBARID HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.823, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 janvier 1998, publié au Mémorial C, numéro 294 du 29 avril 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jeanne Gillen, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en Lires Italiennes et conversion au taux de change conventionnel de LUF 1,- = ITL 48,- du capital social de LUF 1.250.000,- en ITL 60.000.000,-.
- 2.- Remplacement des 1.250 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- par 6.000 actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,-.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de ITL 9.940.000.000,- pour le porter de son montant actuel après conversion de ITL 60.000.000,- à celui de ITL 10.000.000.000,-, par la création et l'émission de 994.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 4.- Souscription et libération intégrale en numéraire des 994.000 actions nouvelles.
 - 5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant la Lire Italienne (ITL) et de transformer par conséquent le capital social actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), au taux de conversion d'un franc luxembourgeois (LUF 1,-) = quarante-huit Lires Italiennes (ITL 48,-), en capital d'un montant de soixante millions de Lires Italiennes (ITL 60.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix mille Lires Italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf milliards neuf cent quarante millions de Lires Italiennes (ITL 9.940.000.000,-) pour le porter de son montant actuel après conversion de soixante millions de Lires Italiennes (ITL 60.000.000,-) à celui de dix milliards de Lires Italiennes (ITL 10.000.000.000,-) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille (994.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille Lires Italiennes (ITL 10.000,-), chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des neuf cent quatre-vingt-quatorze mille (994.000) actions nouvelles:

1) DADO TRUST, représentée par PIRUNICO TRUSTEES (JERSEY) LIMITED, avec siège social à 44, Esplanade, St. Helier, Jersey, Channel Islands, enregistrée sous le numéro 10602,

à concurrence de trente-cinq mille deux cents (35.200) actions en pleine propriété et à concurrence de trente-cinq mille deux cents (35.200) actions en usufruit, la nue-propriété de ces dernières actions étant détenue par les souscripteurs mentionnés ci-après sub 2) à sub 5);

2) CHARLIE TRUST, représentée par PIRUNICO TRUSTEES (JERSEY) LIMITED, prédésignée,

à concurrence de deux cent vingt-six mille quatre cents (226.400) actions en pleine propriété et à concurrence de huit mille huit cents (8.800) actions en nue-propriété;

3) PULL TRUST, représentée par PIRUNICO TRUSTEES (JERSEY) LIMITED, prédésignée,

à concurrence de deux cent trente-deux mille quatre cents (232.400) actions en pleine propriété et à concurrence de huit mille huit cents (8.800) actions en nue-propriété;

4) STELLA TRUST, représentée par PIRUNICO TRUSTEES (JERSEY) LIMITED, prédésignée,

à concurrence de deux cent trente-deux mille quatre cents (232.400) actions en pleine propriété et à concurrence de huit mille huit cents (8.800) actions en nue-propriété;

5) ANNALISA TRUST, représentée par PIRUNICO TRUSTES (JERSEY) LIMITED, prédésignée,

à concurrence de deux cent trente-deux mille quatre cents (232.400) actions en pleine propriété et à concurrence de huit mille huit cents (8.800) actions en nue-propriété.

Souscription - Libération

Ensuite les nouveaux actionnaires DADO TRUST, CHARLIE TRUST, PULL TRUST, STELLA TRUST, ANNALISA TRUST, prémentionnés,

tous ici représentés par:

Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée,

en vertu de cinq (5) procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

ont, par leur représentante susnommée, déclaré souscrire les neuf cent quatre-vingt-quatorze mille (994.000) actions nouvelles, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et les avoir libérées intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société KOBARID HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de neuf milliards neuf cent quarante millions de Lires Italiennes (ITL 9.940.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide par modification statutaire de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital souscrit est fixé à dix milliards de Lires Italiennes (ITL 10.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix mille Lires Italiennes (ITL 10.000,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions trois cent mille francs luxembourgeois.

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évalué à LUF 208.243.000,- (deux cent huit millions deux cent quarante-trois mille francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Gillen, B.D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1er juillet 1998, vol. 835, fol. 35, case 12. – Reçu 2.082.430 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

J.-J. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 1998. (34561/239/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 62.823.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (34562/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

LA STATUE DE LA LIBERTE, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.350.

Par la présente FORTIS BANK LUXEMBOURG dénonce le siège social mis à la disposition de la société.

L'ensemble des administrateurs et commissaire aux comptes ont démissionné de leurs mandats en date du 5 juin 1998.

Luxembourg, le 5 juin 1998.

Signature L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34566/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MALAGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 19.650.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juin 1998

La démission de Monsieur Peter Dekelver en tant qu'Administrateur est acceptée.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour extrait sincère et conforme Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34577/011/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

KONO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 54.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

KONO HOLDING S.A.

Signature

(34564/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

KONO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 54.402.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 20 avril 1998

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur de société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme KONO HOLDING S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34564/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

LAWRENCE & GRANFELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 50.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

LAWRENCE & GRANFELL S.A.

Signature

(34567/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

LAWRENCE & GRANFELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 50.680.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 mai 1998

Sont renommés administrateurs de la société Monsieur A. De Bernardi et Madame M.-F. Ries-Bonani. Est nommées administrateur en remplacement de Monsieur L. Bonani, décédé, Madame R. Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme LAWRENCE & GRANFELL S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34568/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

DELASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8001 Strassen, 1, rue du Cimetière. R. C. Luxembourg B 26.050.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1998.

Signature.

(34575/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

LAZULI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 42.954.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 1er juillet 1998 que

L'assemblée a élu en remplacement de BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., Monsieur Jean-François Lippert et LUXIGEC S.A., administrateurs démissionnaires:

Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,

jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'an 2000.

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG, commissaire aux comptes démissionnaire:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, demeurant à Luxembourg

jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'an 2000.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34569/749/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

LEFA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 43.151.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 3 juin 1998

- 1. La démission de Monsieur Peter Dekelver de son poste d'Administrateur est acceptée.
- 2. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean-Luc Jacquemin, Guy Rock et Carl Speecke, venus à échéance, sont renouvelés pour une période statutaire de six ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004. Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Nico Weyland, venu à échéance, est renouvelé pour une période de six ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Luxembourg, le 3 juin 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 12, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34570/011/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

LEFA, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 43.151.

Par la présente FORTIS BANK LUXEMBOURG dénonce le siège social mis à la disposition de la société.

L'ensemble des administrateurs et commissaire aux comptes ont démissionné de leurs mandats en date du 10 juillet 1998.

Luxembourg, le 10 juillet 1998.

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34571/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MEDIQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 21.940.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1998.

GESTOR Société Fiduciaire

Signature

(34584/522/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

LYCAON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 54.602.

_

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 5 janvier 1998

- La démission, en tant qu'Administrateur de Madame Catherine Martin est acceptée.
- Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, demeurant à CH-Genève a été coopté administrateur de la société. Il terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Certifié sincère et conforme

Signature Administrateur Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34576/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MANDRAKE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 58.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

MANDRAKE HOLDING S.A.

Signatures

(34578/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MANDRAKE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 58.479.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 31 mars 1998

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme MANDRAKE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34579/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MATCH CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven. R. C. Luxembourg B 11.836.

__

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 17 juin 1998

Présents: Messieurs M. Vergeynst, Président administrateur-délégué;

J.-M. Heynderickx, Administrateur; A. Segantini, Administrateur.

Ordre du jour:

Le Conseil décide de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, en plus des signatures déjà conférées par le Conseil d'Administration du 15 juin 1994 à Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Michel Vergeynst, Jacques Van Haelen et Jean Gavroy,

à Monsieur George Vanderhulst, ces Messieurs signant conjointement à deux.

Lequel signera comme suit:

Georges Vanderhulst

Luxembourg, le 17 juin 1998.

M. Vergeynst Président J.M. Heynderickx Administrateur A. Segantini Administrateur

Administrateur-délégué

Enregistré à Capellen, le 14 août 1998, vol. 133, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

(34582/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MATAIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 59.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 3, ont

été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

MATAIVA HOLDING S.A.

Signature

(34580/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MATAIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 59.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 8 mai 1998

Monsieur J-M. Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut, est nommé administrateur de société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme MATAIVA HOLDING S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34581/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MATCH SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange. R. C. Luxembourg B 22.970.

Décision collective ordinaire prise à la réunion des associes tenue à Strassen le 17 juin 1998

Les associés décident de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, en plus des signatures déjà conférées par la réunion des associés du 15 juin 1994 à Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Michel Vergeynst, Jacques Van Haelen et Jean Gavroy,

à Monsieur George Vanderhulst, ces Messieurs signant conjointement à deux.

Lequel signera comme suit:

Georges Vanderhulst

Luxembourg, le 17 juin 1998.

DELFILUX S.A.

SNC HEYNDERICKX & CIE

Signature

Signature
Enregistré à Capellen, le 14 août 1998, vol. 133, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

(34583/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MILVA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 49.258.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MILVA, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 49.258, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 65 du 11 février 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Madame le président désigné comme secrétaire Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Fentange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosière-la-Petite (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
- 2. Le cas échéant, nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et fixation de leurs pouvoirs.
- B) Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant en avoir reçu concaissance du contenu.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution volontaire de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

COMPAGNIE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: M. Delfosse, L. Heiliger, F. Zeler, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1998, vol. 108S, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1998.

J. Elvinger.

(34586/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

NIBASPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 55.356.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale d'Associé du 12 mai 1998

- La démission de Monsieur Adriano Giuliani de son mandat de gérant est acceptée.
- Est nommé nouveau gérant en son remplacement, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de 1999.

F. Mesenburg *Gérant*

C. Hermes

N. Spagnoli Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34589/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

NIBASPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 55.356.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale d'Associé du 8 juillet 1998

- La démission de Monsieur Claude Hermes de son mandat de gérant est acceptée.
- Est nommé nouveau gérant en son remplacement, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de 1999.

F. Mesenburg

 $P.\ Mestdagh$

N. Spagnoli

F. Mes

Gérant

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34593/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

NAET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 1997, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présenté par Monsieur Ferdy Wouters, employé privé, demeurant à Hosingen (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société.

Troisième résolution

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 8, rue des Franciscaines, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

Luxembourg, le 12 août 1998.

NAET S.A. S. Vandi Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34587/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

NAET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 1997, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présenté par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société. La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière à l'Administrateur démissionnaire concernant l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Marco Galizzi, industriel, demeurant à Credaro (BG) (Italie), via Dante Alighieri, 2, en qualité d'Administrateur de la société

Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

Luxembourg, le 12 août 1998.

NAET S.A. S. Vandi Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34588/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

OBLIRENTA CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.842.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mars 1998

Les cooptations de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Remi Vermeiren et Luc Philips, décidées le 24 avril 1997, sont ratifiées.

Certifié sincère et conforme Pour OBLIRENTA CONSEIL KREDIETRUST Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34597/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MILANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 53.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour MILANO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(34585/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

NARECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 27.195.

Assemblée générale extraordinaire du 13 août 1998

Monsieur Samuel Haas a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean Hamilius, administrateur décédé.

Luxembourg, le 13 août 1998.

NARECO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34590/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

NEBINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 23.653.

The balance sheet as at December 31, 1997, registered in Luxembourg on August 10, 1998, vol. 510, fol. 77, case 9, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on August 14, 1998.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, August 12, 1998.

(34591/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

O. & C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.529.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O. & C. INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.529, dont la constitution résulte d'un acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 162 du 3 avril 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire Madame Gerty Rouvel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Décision de ramener le nombre des actions de la Société de mille cinq cents (1.500) à mille (1.000).
- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de ramener le nombre des actions de la Société de mille cinq cents (1.500) à mille (1.000).

En conséquence, les mille cinq cents (1.500) actions existantes sont annulées et remplacées par mille (1.000) actions nouvelles attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à un million cent mille US dollars (1.100.000,- USD) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, G. Rouvel, R. Schlim, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 1095, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 août 1998.

J.-J. Wagner.

(34598/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

O. & C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

J.-J. Wagner.

(34599/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998

NORICUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII. R. C. Luxembourg B 45.356.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 510, fol. 83, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

Signature.

(34595/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

NORICUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1725 Luxemburg, 28, rue Henri VII. H. R. Luxemburg B 45.356.

AUSZUG

Die ausserordentliche Generalversammlung vom 23. Juli 1998 hat das scheidende Verwaltungsratsmitglied Herr Pavel Riabikine durch das neue Verwaltungsratsmitglied Frau Zizi Ramdan, wohnhaft in Kuala Lumpur / Malaysia ersetzt.

Luxembourg, den 23. Juli 1998.

Für die NORICUM INTERNATIONAL S.A.

P. Bucheli

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 510, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34596/664/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

NEW SPIRIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 36.696.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1998, vol. 510, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

(34592/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.607.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1998.

Pour NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, SICAV BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(34594/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

HYDRATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1822 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

(34544/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PARCAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 21.626.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 décembre 1997

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'adminstrateur de:
- Madame Françoise Jorg;
- Monsieur Paul Emile Decamps;
- Monsieur Pierre Decamps.

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société

- GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE.

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 1998.

L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice s'élevant à LUF 42.944,- au compte Résultats reportés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1998.

GESTOR Société Fiduciaire

Signature

(34610/522/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

MATHIAS PAULY & SOHN, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée, Zweigstelle Luxembourg.

Siège social: L-5440 Schengen, 39, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 42.134.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1998.

GESTOR Société Fiduciaire

Signature

(34611/522/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PANTA ELECTRONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 62.053.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société à responsabilité limitée PANTA ELECTRONICS, S.à r.l., having its registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, (R.C. Luxembourg, section B number 62.053), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 5, 1997, published in the Mémorial C, N° 163, on March 19, 1998.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by deed of the same notary, on December 29, 1997, published in the Mémorial C, N° 282, on April 27, 1998.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Jean-Paul Spang, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Miss Nathalie Delnooz, employee, residing in Wolkrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Laurent Schummer, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. To increase the share capital of the Company by an amount of NLG 580,000.- (five hundred eighty thousand Dutch Guilders) so as to raise it from its present amount of NLG 6,620,000.- (six million six hundred twenty thousand Dutch Guilders) divided into 1,324,000 (one million three hundred twenty-four thousand) shares with a par value of NLG 5.-each to NLG 7,200,000.- (seven million two hundred thousand Dutch Guilders) divided into 1,440,000 (one million four hundred forty thousand) shares with a par value of NLG 5.- each, with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders meeting on against contributions in cash.
- 2. To approve Mr Maurice Stroop, residing at Loevestein 55, 2403 JD Alphen a/d Rijn, The Netherlands, Ms Claude Tobaly, residing at 80 Durham Terrace, London W2, United Kingdom, Ms Alessandra Mei Kortenhorst, Mr Jules Kiril Kortenhorst, Mr Winston Powell Kortenhorst, Mr Rainier George Kortenhorst, all residing at Laan van Koor 16E, 2244AV Wassenaar, The Netherlands, as new shareholders of the Company.
 - 3. To amend Article 5 of the Articles of Incorporation to reflect the above changes.
- II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance-list that all shares representing the total capital of six million six hundred and twenty thousand Dutch Guilders (NLG 6,620,000.-) are present or represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, representing the whole corporate capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of NLG 580,000.- (five hundred eighty thousand Dutch Guilders) so as to raise it from its present amount of NLG 6,620,000.- (six million six hundred twenty thousand Dutch Guilders) divided into 1,324,000 (one million three hundred twenty-four thousand) shares with a par value of NLG 5.- each to NLG 7,200,000.- (seven million two hundred thousand Dutch Guilders) divided into 1,440,000 (one million four hundred forty thousand) shares with a par value of NLG 5.- each, with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders meeting on against contributions in cash.

Second resolution

The general meeting resolves to approve Mr Maurice Stroop, residing at Loevestein 55, 2403 JD Alphen a/d Rijn, The Netherlands Ms Claude Tobaly, residing at 80 Durham Terrace, London W2, UK, Ms Alessandra Mei Kortenhorst, Mr Jules Kiril Kortenhorst, Mr Winston Powell Kortenhorst, Mr Rainier George Kortenhorst, all residing at Laan van Koot 16E, 2244 AV Wassenaar, The Netherlands, as new shareholders of the Company.

Subscription / Payment

Thereupon the persons hereinafter listed all represented by Laurent Schummer by virtue of proxies given under private deed which will remain attached to the present deed for the purpose of registration, declared to subscribe to the 116,000 (one hundred sixteen thousand) newly created shares as listed hereinafter and to pay them up as follows:

Subscriber	Form	Value paid up	Number of shares
Jules Kortenhorst	cash	NLG 70,000	14,000
David McLemore	cash	NLG 260,000	52,000
Maurice Stroop	cash	NLG 160,000	32,000
Alessandra Mei Kortenhorst	cash	NLG 2,500	500
Jules Kiril Kortenhorst	cash	NLG 2,500	500
Winston Powell Kortenhorst	cash	NLG 2,500	500
Rainier George Kortenhorst	cash	NLG 2,500	500
Claude Tobaly	cash	NLG 80,000	16,000
Total		NLG 580,000	116,000

Proof of such payments in cash has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company to reflect the above-referred capital increase so that it shall have the following wording:

«The issued share capital of the Company is set at seven million two hundred thousand Dutch Guilders (NLG 7,200,000.-) divided into one million four hundred forty thousand (1,440,000) shares with a par value of five Dutch Guilders (NLG 5.-) each.»

The one million four hundred forty thousand (1,440,000) shares are subscribed by the shareholders hereafter as follows:

101101131	
GLOBAL PRIVATE EQUITY III LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), four hundred and sixty-nine thousand five hundred and sixty-sev	ren
shares	469,567
ADVENT PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston,	107,507
Massachusetts, 02110, (USA), twenty-two thousand shares	22,000
GLOBAL PRIVATE EQUITY III-A LIMITED PARTNERSHIP, having its registered at 111 Federal Street,	
Boston, Massachusetts, 02110, (USA), two hundred. and fifteen thousand eight hundred and thirty-three	
sharesshares	215,833
GLOBAL PRIVATE EQUITY ILL-B LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal	
Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), ten thousand eight hundred shares	10,800
GLOBAL PRIVATE EQUITY ILL-C LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal	
Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), one hundred and forty-three thousand nine hundred shares .	143,900
ADVENT PGGM GLOBAL LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street,	
Boston, Massachusetts, 02110, (USA), seventy-one thousand nine hundred and sixty-seven shares	71,967
ADVENT GLOBAL GECC III LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street,	
Boston, Massachusetts, 02110, (USA), two hundred and ninety-one thousand seven hundred and thirty-three	
sharesshares	291,733
ADVENT EURO-LTALIAN DIRECT INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, having its	
registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), twenty-three thousand shares	23,000
ADVENT PARTNERS GPE-LLL LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street,	
Boston, Massachusetts, 02110, (USA), seven thousand one hundred shares	7,100
ADVENT. PARTNERS (NA) GPE-III LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal	
Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), two thousand one hundred shares	2,100
Mr Jules Kortenhorst, residing at Helmlaan 10,2244 Wassenaar AZ (Netherlands), sixty-eight thousand	
shares	68,000
Mr David McLemore, residing at 6-12 Clarges Street, London, W1 Y 8 DH (United Kingdom), sixty-four	
thousand shares	64,000
Mr Maurice Stroop, residing at Loevestein 55,2403 JD, Alphen a/d Rijn, (Netherlands), thirty-two thousand	
shares	32,000
Ms. Alessandra Mei Kortenhorst, residing at Laan van Koor 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), five	
hundred shares	500
Mr Jules Kiril Kortenhorst, residing at Laan van Koor 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), five	
hundred shares	500
Mr Winston Powell Kortenhorst, residing at Laan van Koor 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), five	
hundred shares	500
Mr Rainier Goerge Kortenhorst, residing at Laan van Koor 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), five	
hundred shares	500
Ms. Claude Tobaly, residing at 80 Durham Terrace, London W2UK, sixteen thousand shares	16,000
Total: one million four hundred and forty thousand shares	,440,000

Evaluation

The appearing persons value the total aggregate amount of the capital increase at LUF 10,608,200.- (ten million six hundred and eight thousand two hundred Luxembourg Francs.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this present deed are estimated at two hundred thousand Luxembourg Francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PANTA ELECTRONICS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet (R.C. Luxembourg, section B numéro 62.053), constituée sous forme d'une société anonyme, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, n° 163, en date du 19 mars 1998. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C, n° 282, en date du 27 avril 1997

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte par Maître Jean-Paul Spang, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Delnooz, employée privée, demeurant à Wolkrange. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Laurent Schummer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. D'augmenter le capital social de la société d'un montant de NLG 580.000,- (cinq cent quatre-vingt mille florins) de manière à le porter de son montant de NLG 6.620.000,- (six millions six cent vingt mille florins) divisé en 1.324.000 (un million trois cent vingt-quatre mille) actions avec une valeur nominale de NLG 5,- chacune à un montant de NLG 7.200.000,- (sept millions deux cent mille florins) divisé en 1.440.000 (un million quatre cent quarante mille) actions avec une valeur nominale de NLG 5,- chacune, avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ouvrant droit aux dividendes dès le jour de la présente assemblée générale extraordinaire le tout contre apport en espèces.
- 2. D'approuver M. Maurice Stroop, demeurant à Loevestein 55, 2403 JD Alphen a/d Rijn, Pays-Bas, Mme Claude Tobaly, demeurant à 80 Durham Terrace, Londres W2, Royaume -Uni, Mme Alessandra Mei Kortenhorst, M. Jules Kiril Kortenhorst, M. Winston Powell Kortenhorst, M. Rainier George Kortenhorst, tous demeurant à Laan van Koor 16E, 2244AV Wassenaar, Pays-Bas, comme nouveaux associés de la société.
 - 3. De modifier l'article 5 des statuts de manière à refléter les changements ci-dessus.
- II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leur mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de six millions six cent vingt mille florins (NLG 6.620.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de NLG 580.000,- (cinq cent quatre-vingt mille florins) de manière à la porter de son montant de NLG 6.620.000,- (six millions six cent vingt mille florins) divisé en 1.324.000 (un million trois cent vingt-quatre mille) actions avec une valeur nominale de NLG 5,-chacune à celui de NLG 7.200.000,- (sept millions deux cent mille florins) divisé en 1.440.000 (un million quatre cent quarante mille) actions avec une valeur nominale de NLG 5,- chacune, avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et auront droit aux dividendes et le jour de la présente assemblée générale extraordinaire le tout contre apport en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver M. Maurice Stroop, demeurant à Loevestein 55, 2403 JD Alphen a/d Rijn, Pays-Bas, Mme Claude Tobaly, demeurant à 80 Durham Terrace, Londres W2, Royaume-Uni, Mme Alessandra Mei Kortenhorst, M. Jules Kiril Kortenhorst, M. Winston Powell Kortenhorst, M. Rainier George Kortenhorst, tous demeurant à Laan van Koot 16E, 2244AV Wassenaar, Pays-Bas, comme nouveaux associés de la société.

Souscription / Libération

Sur ce, les personnes désignées au tableau ci-après, toutes représentées par Laurent Schummer, prénommés, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui, ont déclaré souscrire les cent seize mille (116.000) parts sociales nouvellement créées et les libérer comme renseigné ci-après:

Souscripteur	Forme d'apport	Valeur libérée	Nombre de parts sociales
Jules Kortenhorst	espèces	NLG 70.000	14.000
David McLemore	espèces	NLG 260.000	52.000
Maurice Stroop	espèces	NLG 160.000	32.000
Alessandra Mei Kortenhorst	espèces	NLG 2.500	500
Jules Kiril Kortenhorst	espèces	NLG 2.500	500
Winston Powell Kortenhorst	espèces	NLG 2.500	500
Rainier George Kortenhorst	espèces	NLG 2.500	500
Claude Tobaly	espèces	NLG 80.000	16.000
Total		NLG 580.000	116.000

La preuve de ces paiements en espèces a été rapportée au notaire instrument qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article cinq des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital prémentionnée et de lui conférer la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à sept millions deux cent mille florins hollandais (NLG 7.200.000,-) représenté par un million quatre cent quarante mille (1.440.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq florins hollandais (NLG 5,-) chacune.»

Les un million quatre cent quarante actions (1.440.000) actions sont souscrites par les actionnaires suivants:

GLOBAL PRIVATE EQUITY LIL LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street,	
Boston, Massachusetts, 02110, (USA), quatre cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-sept parts sociales ADVENT PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston,	469.567
Massachusetts, 02110, (USA), vingt deux mille parts sociales	22.000
GLOBAL PRIVATE EQUITY III-A LIMITED PARTNERSHIP, ayant sonsiège social à 111 Federal Street,	
Boston, Massachusetts, 02110, (USA), deux cent quinze mille huit cent trente-trois parts sociales	215.833
GLOBAL PRIVATE EQUITY ILL-B LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street,	
Boston, Massachusetts, 02110, (USA), dix mille huit cent parts sociales	10.800
GLOBAL PRIVATE EQUITY ILL-C LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street,	
Boston, Massachusetts, 02110, (USA), cent quarante-trois mille neuf cent parts sociales	143.900
ADVENT PGGM GLOBAL LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston,	
Massachusetts, 02110, (USA), soixante et onze mille neuf cent soixante-sept parts sociales	71.967
ADVENT GLOBAL GECC III LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street,	
Boston, Massachusetts, 02110, (USA), deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent trente-trois parts sociales	291.733
ADVENT EURO-LTALIAN DIRECT INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège	
social à 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), vingt-trois mille parts sociales	23.000
ADVENT PARTNERS GPE-LLI LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street,	
Boston, Massachusetts, 02110, (USA), sept mille cent parts sociales	7.100
ADVENT. PARTNERS (NA) GPE-LLL LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal	
Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), deux mille cent parts sociales	2.100
M. Jules Kortenhorst, demeurant à Helmlaan 10,2244 Wassenaar AZ (Netherlands), soixante-huit mille	
parts sociales	68.000
M. David McLemore, demeurant à 6-12 Clarges Street, London, W1 Y 8 DH (United Kingdom), soixante-	
quatre mille parts sociales	64.000
M. Maurice Stroop, demeurant à Loevestein 55, 2403 JD, Alphen a/d Rijn, (Netherlands), trente-deux	
mille parts sociales	32.000
Mme Alessandra Mei Kortenhorst, demeurant à Laan van Koor 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands),	
cinq cents parts sociales	500
M. Jules Kiril Kortenhorst, demeurant à Laan van Koor 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), cinq	
cents parts sociales	500
M. Winston Powell Kortenhorst, demeurant à Laan van Koor 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands),	
cinq cents parts sociales	500
M. Rainier Goerge Kortenhorst, demeurant à Laan van Koor 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands),	
cinq cents parts sociales	500
Mme Claude Tobaly, demeurant à 80 Durham Terrace, LondonW2, UK, seize mille parts sociales	16.000
Total: un million quatre cent quarante mille parts sociales	1.440.000

Evaluation

Les comparants évaluent le montant total de l'augmentation de capital à LUF 10.608.200,- (dix millions six cent huit mille deux cents francs luxembourgeois).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte

Signé: J.P. Spang, N. Delnooz, L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 1998, vol. 835, fol. 76, case 12. – Reçu 106.082 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

J.-J. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 1998.

(34608/239/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PANTA ELECTRONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 62.053.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (34609/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PWN PUBLISHING GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 58.635.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the second day of July. Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Anne Marie Reuter, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of Mr Richard Knauff, member of the Board of Directors of the société anonyme PWN PUBLISHING GROUP S.A., having its registered office at L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks,

by virtue of a proxy given to her under private seal in Luxembourg on June 28, 1998.

The beforesaid proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in her beforesaid capacity, has required the undersigned notary to state her declarations as follows:

- I.- The company PWN PUBLISHING GROUP S.A. has been incorporated in the form of a public limited company pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 27th of February 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 311 of 20 June 1997.
- II.- The corporate capital of the company is fixed at four hundred thousand U.S. dollars (USD 400,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of four hundred U.S. dollars (USD 400.-) per share.
- III.- Pursuant to article 5 of the Articles of Incorporation, the Company has an authorized capital of five million U.S. dollars (USD 5,000,000.-) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of four hundred U.S. dollars (USD 400.-) each.

According to the same article 5 of the Articles of Incorporation, the board of directors is authorized and empowered to issue additional shares up to the authorized capital, in whole or in part, from time to time as the board of directors in its discretion may determine, within a period expiring five years after the publication of the Articles of incorporation of the company in the Mémorial, and to determine the conditions of any such subscription including the price per share and payment terms.

IV.- By circular resolution of the board of directors dated June 25, 1998, the directors have approved to increase the capital of the company up to four million six hundred thousand US dollars (USD 4,600,000.-) by the creation and issue of ten thousand five hundred (10,500) new shares with a par value of four hundred U.S. dollars (USD 400.-) each.

The foregoing resolution, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

V.- Mrs Anne Marie Reuter, prenamed, states hereby that the ten thousand five hundred (10,500) new issued shares have been subscribed on June 28, 1998 at the price of four hundred U.S. dollars (USD 400.-) per share.

All the shares thus subscribed have been fully paid up, so that the amount of four million two hundred thousand U.S. dollars (USD 4,200,000.-) is allocated to the share capital of the company.

The justifying documents of the subscriptions and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

VI) As the consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and shall now read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at USD 4,600,000.- (four million six hundred thousand US Dollars) consisting of 11,500 (eleven thousand five hundred) shares with a par value of USD 400.- (four hundred US dollars) per share.»

Valuation, Expenses

For the purposes of registration, the beforesaid increase of capital is valued at LUF 156,954,000.- (one hundred fifty-six million nine hundred and fifty-four thousand luxembourg francs).

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one million seven hundred and fifty thousand Luxembourg Francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Madame Anne Marie Reuter, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Richard Knauff, administrateur de la société anonyme PWN PUBLISHING GROUP S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks,

en vertu d'une procuration sous seing privée signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, en date du 28 juin 1998 qui restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations:

- I.- La société anonyme PWN PUBLISHING GROUP S.A. a été constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 20 juin 1997.
- II.- Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre cent mille dollars U.S. (USD 400.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre cents dollars U.S. (USD 400,-) chacune.
- III.- Conformément à l'article cinq des Statuts, la société a un capital autorisé de cinq millions de dollars U.S. (USD 5.000.000,-) qui sera représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de quatre cents dollars U.S. (USD 400,-) chacune.

Conformément à l'article 5 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre périodiquement et à sa discrétion des actions nouvelles à concurrence du capital autorisé, en toute ou en partie, pendant une période expirant cinq ans après la publication des statuts de la société au Mémorial, et à déterminer les conditions d'une telle souscription, y compris le prix par action et les conditions du paiement.

IV.- Par résolution circulaire du conseil d'administration en date du 25 juin 1998, les membres du conseil d'administration ont approuvé d'augmenter le capital social de la société à quatre millions six cent mille dollars U.S. (USD 4.600.000,-) par la création et l'émission de dix mille cinq cents (10.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre cents dollars U.S. (USD 400,-) chacune.

La prédite résolution, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Madame Anne Marie Reuter, prénommée, déclare par les présentes que les dix mille cinq cents (10.500) actions nouvellement émises ont été souscrites le 28 juin 1998, au prix de quatre cents dollars U.S. (USD 400,-) par action.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de quatre millions deux cent mille dollars U.S. (USD 4.200.000,-) est allouée au capital de la société.

Les documents justificatifs des souscriptions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

V) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à USD 4.600.000,- (quatre millions six cent mille dollars U.S.) représenté par 11.500 (onze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 400,- (quatre cents dollars US) chacune entièrement libérées.»

Evaluation, frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évalué à LUF 156.954.000,- (cent cinquante-six millions neuf cent cinquante-quatre mille francs luxembourgeois).

Les frais, dépenses, rémunérations, et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.M. Reuter, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 1998, vol. 835, fol. 39, case 4. – Reçu 1.569.540 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 1998.

J.-J. Wagner.

Belvaux, le 11 août 1998. (34621/239/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PWN PUBLISHING GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 58.635.

Le texte des statuts coordonnés à la date du 2 juillet 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (34622/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

OCEANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 63.405.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 12 août 1998

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Alexander Ruxton, de son poste d'Administrateur dans la société et nomme en remplacement au poste d'Administrateur vacant Monsieur Jean Rouch, de résidence à Genève, Suisse, avec effet au 12 août 1998.

Monsieur Jean Rouch est nommé Administrateur-Délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCEANE S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1998, vol. 510, fol. 93, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34600/690/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

OEKO-BUREAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 56, rue de l'Usine.

EXTRAIT

OEKO-BUREAU, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-3754 Rumelange, 56, rue de l'Usine, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 octobre 1986, publié au Mémorial C numéro 360 du 30 décembre 1986,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 décembre 1998, publié au Mémoiral C numéro 41 du 15 février 1989,

qu'il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kesseler, prénommé, en date du 5 août 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 1998, vol. 842, fol. 98, case 2,

que le capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante parts sociales (1.250) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, est réparti comme suit:

iniquante parts sociales (1.230) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, est réparti comme suit	
1 Monsieur Klaus Fricke, géologue diplômé, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2 Monsieur Thomas Turk, ingénieur diplômé, six cent vingt-cinq parts sociales	625
Total: mille deux cent cinquantre parts sociales	1.250

que le gérant Monsieur Claude Pasquini a démissionné et qu'il a été remplacé par Messieurs Klaus Fricke et Thomas Turk, prénommés, lesquels peuvent engager la société par leurs signatures individuelles.

Pour extrait conforme F. Kesseler Notaire

(34601/219/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

STOLT COMEX SEAWAY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 43.172.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of July. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Bissen,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of STOLT COMEX SEAWAY S.A., a société anonyme, with registered office in Luxembourg, 11, rue Aldringen, R. C. Luxembourg B 43.172, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by deed of the undersigned notary on 10th March 1993, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 190 of 28th April 1993,

by virtue of minutes of meetings of the board of directors dated 12th July 1995, copy of which document had been affixed to a deed dated 25th February 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 305 of 18th June 1997 and dated 10th October 1997, copy of which document had been af fixed to a deed dated 20th November 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 173 of 24th March 1998,

who referred to deeds of the undersigned notary of 29th July, 1997, of 16th December 1997, of 16th April 1998 and of 11th June 1998 which recite details of the authorised capital and of the authorisation to the board of directors to proceed with the issue of authorised shares and who declared:

I)

That pursuant to options exercised between March 1, 1998 and May 31, 1998, fifty-five thousand six hundred and fifty-one (55,651) new Common Shares with a par value of two United States Dollars (2,00 USD) have been issued at an issue price of three point fifty United States Dollars (3.50 USD) per share for twelve thousand five hundred (12,500) Common Shares, at an issue price of four point zero six hundred and twenty-five United States Dollars (4.0625 USD) per share for fourteen thousand five hundred (14,500) Common Shares, at an issue price of four point one thousand eight hundred and seventy-five United States Dollars (4.1875 USD) per share for four thousand (4,000) Common Shares, at an issue price of four point fifty United States Dollars (4.50 USD) per share for seven thousand five hundred and one (7,501) Common Shares, at an issue price of seven point seventy-five United States Dollars (7.75 USD) per share for two thousand (2,000) Common Shares, at an issue price of eight point six thousand eight hundred and seventy-five United States Dollars (8.6875 USD) per share for twelve thousand one hundred and fifty (12,150) Common Shares at an issue price of eight point seven thousand nine hundred and fifteen United States Dollars (8.7915 USD) per share for three thousand (3,000) Common Shares.

These fifty-five thousand six hundred and fifty-one (55,651) new Common Shares have all been subscribed and paid up in cash, so that the amount of three hundred thousand five hundred and eighty-eight point thirty-seven United States Dollars (300,588.37 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

From the amount of three hundred thousand five hundred and eighty-eight point thirty-seven United States Dollars (300,588.37 USD), one hundred and eleven thousand three hundred and two United States Dollars (111,302 USD) have been allocated as contribution to the share capital, eleven thousand one hundred and thirty point twenty United States Dollars (11,130.20 USD) have been allocated to the legal reserve and one hundred and seventy-eight thousand one hundred and fifty-six point seventeen United States Dollars (178,156.17 USD) have been credited as paid in surplus to an extraordinary reserve.

II)

That pursuant to options exercised between June 1, 1998 and June 22, 1998, five thousand five hundred (5,500) new Common Shares with a par value of two United States Dollars (2,00 USD) have been issued at an issue price of four point zero six hundred and twenty-five United States Dollars (4.0625 USD) per share for five hundred (500) Common Shares, at an issue price of four point fifty United States Dollars (4.50 USD) per share for four thousand five hundred (4,500) Common Shares, at an issue price of eight point six thousand eight hundred and seventy-five United States Dollars (8.6875 USD) per share for two hundred and fifty (250) Common Shares and at an issue price of eight point seven thousand nine hundred and fifteen United States Dollars (8.7915 USD) per share for two hundred and fifty (250) Common Shares.

These five thousand five hundred (5,500) new Common Shares have all been subscribed and paid up in cash, so that the amount of twenty-six thousand six hundred and fifty-one United States Dollars (26,651 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

From the amount of twenty-six thousand six hundred and fifty-one United States Dollars (26,651.- USD), eleven thousand United States Dollars (11,000.- USD) have been allocated as contribution to the share capital, one thousand one hundred United States Dollars (1,100.- USD) have been allocated to the legal reserve and fourteen thousand five hundred and fifty-one United States Dollars (14,551.- USD) have been credited as paid in surplus to an extraordinary reserve.

As a result of the foregoing the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 5. Second paragraph.** The issued capital of the Company is set at one hundred and twelve Million seven hundred and sixteen thousand nine hundred and fifty-four United States Dollars (U.S.\$ 112,716,954.-) represented by (a) twenty-two Million three hundred and fifty-eight thousand four hundred and seventy-seven (22,358,477) Common Shares, par value U.S. \$ 2,00 per share, and (b) thirty-four Million (34,000,000) Class B Shares, par value U.S. \$ 2,00 per share, all of said shares being fully paid.»

Translation into Luxembourg Currency

For the purpose of registration, the total amount of the foregoing increases of capital, i.e. three hundred and twenty-seven thousand two hundred and thirty-nine point thirty-seven United States Dollars (327,239.37 USD), is valued at eleven Million nine hundred and forty-four thousand two hundred Luxembourg francs (11,944,200.- LUF).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increases of capital, are estimated at approximately 195,000.- LUF.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person apppearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STOLT COMEX SEAWAY S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, R. C. Luxembourg B 43.172, constituée sous forme d'une société de droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 28 avril 1993,

en vertu de procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 12 juillet 1995, copie dudit document a été annexée à un acte du 25 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 18 juin 1997 et du 10 octobre 1997, copie dudit document a été annexée à un acte du 20 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 24 mars 1998.

Lequel comparant a déclaré se référer à aux actes reçus par le notaire soussigné en date du 29 juillet 1997, du 16 décembre 1997, du 16 avril 1998 et du 11 juin 1998 qui mentionnent les détails concernant le capital autorisé et l'autorisation conférée au conseil d'administration pour procéder à l'émission d'actions autorisées et qui a déclaré:

I)

Qu'aux termes des options levées entre le 1er mars 1998 et le 31 mai 1998, cinquante-cinq mille six cent cinquante et une (55.651) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune, ont été émises à un prix d'émission de trois virgule cinquante dollars US (3,50 USD) par action pour douze mille cinq cents (12.500) Actions Ordinaires, à un prix d'émission de quatre virgule zéro six cent vingt-cinq dollars US (4,0625 USD) par action pour quatorze mille cinq cents (14.500) Actions Ordinaires, à un prix d'émission de quatre virgule mille huit cent soixante-quinze dollars US (4,1875 USD) par action pour quatre mille (4.000) Actions Ordinaires, à un prix d'émission de sept virgule soixante-quinze dollars US (7,75 USD) par action pour deux mille (2.000) Actions Ordinaires, à un prix d'émission de huit virgule six mille huit cent soixante-quinze dollars US (8,6875 USD) par action pour douze mille cent cinquante (12.150) Actions Ordinaires et à un prix d'émission de huit virgule sept mille neuf cent quinze dollars US (8,7915 USD) par action pour trois mille (3.000) Actions Ordinaires.

Les cinquante-cinq mille six cent cinquante et une (55.651) nouvelles Actions Ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille cinq cent quatre-vingt-huit virgule trente-sept dollars US (300.588,37 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

Du montant de trois cent mille cinq cent quatre-vingt-huit virgule trente-sept dollars US (300.588,37 USD), un montant de cent onze mille trois cent deux dollars US (111.302,- USD) a été alloué au capital social, un montant de onze mille cent trente virgule vingt dollars US (11.130,20 USD) a été alloué à la réserve légale et un montant de cent soixante-dix-huit mille cent cinquante-six virgule dix-sept dollars US (178.156,17 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

H)

Qu'aux termes des options levées entre le 1er juin 1998 et le 22 juin 1998, cinq mille cinq cents (5.500) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune, ont été émises à un prix d'émission de quatre virgule zéro six cent vingt-cinq dollars US (4,0625 USD) par action pour cinq cents (500) Actions Ordinaires, à un prix d'émission de quatre virgule cinquante dollars US (4,50 USD) par action pour quatre mille cinq cents (4.500) Actions Ordinaires, à un prix d'émission de huit virgule six mille huit cent soixante-quinze dollars US (8,6875 USD) par action pour deux cent cinquante (250) Actions Ordinaires et à un prix d'émission de huit virgule sept mille neuf cent quinze dollars US (8,7915 USD) par action pour deux cent cinquante (250) Actions Ordinaires.

Les cinq mille cinq cents (5,500) nouvelles Actions Ordinaires ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-six mille six cent cinquante et un dollars US (26.651,- USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

Du montant de vingt-six mille six cent cinquante et un dollars US (26.651,- USD), un montant de onze mille dollars US (11.000,- USD) a été alloué au capital social, un montant de mille cent dollars US (1.100,- USD) a été alloué à la réserve légale et un montant de quatorze mille cinq cent cinquante et un dollars US (14.551,- USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de ce qui précède, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«Art. 5. Deuxième alinéa. Le capital social souscrit est fixé à cent douze millions sept cent seize mille neuf cent cinquante-quatre dollars U.S. (112.716.954,- \$ US) représenté par (a) vingt-deux millions trois cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-dix-sept (22.358.477) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars U.S. (2,- \$ US) chacune, et (b) trente-quatre millions (34.000.000) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de deux dollars U.S. (2,- \$ US) chacune, toutes entièrement libérées.»

Conversion en francs luxembourgeois

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant total des augmentations de capital qui précèdent, soit trois cent vingt-sept mille deux cent trente-neuf virgule trente-sept dollars US (327.239,37 USD) est évalué à onze millions neuf cent quarante-quatre mille deux cents francs luxembourgeois (11.944.200,- LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes augmentations de capital, s'élève à approximativement 195.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Reiland, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 110S, fol. 14, case 8. – Reçu 119.442 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

P. Frieders.

(34656/212/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 12.179.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of July. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Bissen,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of STOLT-NIELSEN S.A., with its registered office in Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and under the denomination of STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., on the 5th July 1974. R. C. Luxembourg B 12.179, by virtue of minutes of a meeting of the board of directors dated 8th March 1996, copy of which document had been affixed to a deed of the undersigned notary, dated 19th March 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 317 of 29th June 1996,

who referred to the deed of the undersigned notary dated 25th November 1996, which recited the issued and authorised capital, the powers granted to the board to issue shares under such authorised capital, in particular the issue of shares in consequence of a stock option plan referred to by such notarial deed published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on February 18, 1997, number 78.

Mr Jean-Paul Reiland, prenamed further declared that pursuant to options exercised between March 1, 1998 and May 31, 1998, fifteen thousand and sixty-three (15,063) new Common Shares without par value have been issued at an issue price of ten point twenty-five United States Dollars (10.25 USD) per share for one thousand five hundred and sixty-three (1,563) Common Shares, at an issue price of twelve point seventy-five United States Dollars (12.75 USD) per share for two thousand three hundred and fifty (2,350) Common Shares, at an issue price of fifteen point seventy-five United States Dollars (15.75 USD) per share for three thousand three hundred and seventy-five (3,375) Common Shares, at an issue price of seventeen point one hundred and twenty-five United States Dollars (17.125 USD) per share for one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) Common Shares, at an issue price of nineteen point seventy-five United States Dollars (19.75 USD) per share for one thousand nine hundred (1,900) Common Shares, at an issue price of twenty-one point seventy-five United States Dollars (21.75 USD) per share for two thousand (2,000) Common Shares, and at an issue price of twenty-three point seventy-five United States Dollars (23.75 USD) per share for two thousand (2,000) Common Shares, and that three hundred and seventy-five (375) Class B Shares have been issued at an issue price of seventeen point fifty United States Dollars (17.50 USD) per share and as a consequence thereof new Founder's Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five per cent (25 %) of said Common Shares in

conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation i.e. three thousand seven hundred and sixty-five point seventy-five (3,765.75) which increased by the entitlement to zero point seventy-five (0.75) Founder's Shares carried forward from the capital increase dated April 16, 1998, adds up to an aggregate entitlement of three thousand seven hundred and sixty-six (3,766); the entitlement to zero point fifty (0.50) Founder's Shares being carried forward until a next issue.

The fifteen thousand sixty-three (15,063) new Common Shares and the three hundred and seventy-five (375) new Class B Shares have all been subscribed and paid up in cash, so that the amount of two hundred and sixty-six thousand three hundred and thirty-six point thirty-eight United States Dollars (266,336.38 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders of 15th December 1995 decided to issue and to distribute to each holder of Common Shares of the Company one (1) Class B Share of the company for each two (2) Common Shares held, such distribution having been made on 29th December 1995 to shareholders of record as of 26th December 1995, and as a consequence thereof to increase the issued share capital of the company by the issuance of Class B Shares as aforesaid. By its resolution of 18th December 1995, the Board of Directors resolved that each option under the stock option plan referred to above outstanding at the close of business on 26th December 1995 shall entitle the holder of such option, upon payment of the option price per Common Share therein provided, to receive from the Company, in addition to the Common Shares acquired upon such exercise, and without payment of further consideration, one (1) Class B Share of the Company for each two (2) Common Shares so acquired. By its resolution of 8th March 1996, the board of directors resolved that for each Common Share and Class B Share of the Company issued pursuant to the provisions of the Plan, (a) U.S. \$ 1.00 per share be allocated to the «stated capital» account of the Company, (b) U.S. \$ 0.10 be allocated to the «legal reserve» account and (c) the balance be allocated to the «paid-in surplus» account.

As a consequence thereof and of the foregoing issuance of fifteen thousand sixty-three (15,063) new Common Shares, in conformity with Article 5, 2nd paragraph of the Articles of Incorporation, seven thousand seven hundred and seventeen (7,717) new Class B Shares have been issued.

From the amount of two hundred and sixty-six thousand three hundred and thirty-six point thirty-eight United States Dollars (266,336.38 USD), fifteen thousand and sixty-three United States Dollars (15,063 USD) and seven thousand seven hundred and seventeen United States Dollars (7,717 USD) have been allocated as contribution to the share capital, one thousand five hundred and six point thirty United States Dollars (1,506.30 USD) and seven hundred and seventy-one thousand point seventy United States Dollars (771,70 USD) have been allocated to the legal reserve which following such allocation, according to the party appearing hereto equals six Million two hundred and sixteen thousand three hundred and eighty-six point thirty United States Dollars (6,216,386.30 USD) and two hundred and forty-one thousand two hundred and seventy-eight point thirty United States Dollars (241,278.30 USD) have been credited as paid in surplus to an extraordinary reserve.

As a consequence of the foregoing issuance of fifteen thousand and sixty-three (15,063) new Common Shares, the board of directors has made a proportionate issue of three thousand seven hundred and sixty-six (3,766) Founder's Shares to the holders of the Founders's Shares then in issue, adding the fractional entitlements and with a fractional entitlement to zero point fifty (0.50) Founder's Shares, being carried forward until a next issue.

For the justification of the compulsory issue of Founder's Shares concurrent to the issue of Common Shares according to the Articles of Incorporation, the appearing party refers to the reports previously established by ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, the conclusions thereof having been transcribed in notarial deeds recording past increases in Common Shares and Founders, Shares and which conclusions apply to the presently stated increases of capital as well.

As a result of the foregoing the first sentence of the second paragraph and the last sentence of the last paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation are amended as follows:

«**Art. 5. Second paragraph. First sentence.** The presently recorded issued capital of the Company is fixed at sixty-two million one hundred and sixty-three thousand eight hundred and sixty-three United States Dollars (62,163,863 U.S. \$) represented by thirty-one million two hundred and nineteen thousand four hundred and thirty-eight (31,219,438) Common Shares of no par value and thirty million nine hundred and forty-four thousand four hundred and twenty-five (30,944,425) Class B Shares of no par value, all of the said shares being fully paid.»

«Last paragraph. Last sentence. Seven Million eight hundred and four thousand eight hundred and fifty-nine (7,804,859) Founder's Shares have been issued.»

Translation into Luxembourg Currency

For the purpose of registration, the foregoing increase of capital of two hundred and sixty-six thousand three hundred and thirty-six point thirty-eight United States Dollars (266,336.38 USD) in relation with the issuance of fifteen thousand and sixty-three (15,063) Common Shares and of seven thousand seven hundred and seventeen (7,717) Class B Shares is valued at nine Million seven hundred and twenty thousand Luxembourg francs (9,720,000.- LUF).

Estimate of the founder's share

The three thousand seven hundred and sixty-six (3,766) Founder's Shares are estimated at one thousand eight hundred and eighty-three Luxembourg francs (1,883.- LUF).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately one hundred and seventy-five thousand Luxembourg francs (175,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the person apppearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STOLT-NIELSEN S.A., avec siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, constituée sous forme d'une société de droit luxembourgeois et sous la dénomination de STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., en date du 5 juillet 1974. R. C. Luxembourg B 12.179, en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mars 1996, copie dudit document a été annexée à un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 29 juin 1996.

Lequel comparant a déclaré se référer à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 1996, qui a mentionné le capital souscrit et le capital autorisé, les pouvoirs conférés au conseil pour émettre des actions dans les limites du capital autorisé, en particulier l'émission d'actions conformément au plan d'option dont question audit acte notarié, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 78 du 18 février 1997.

Monsieur Jean-Paul Reiland, préqualifié, déclare en outre qu'aux termes des options levées entre le 1er mars 1998 et le 31 mai 1998, quinze mille soixante-trois (15.063) actions ordinaires nouvelles sans valeur nominale, ont été émises à un prix d'émission de dix virgule vingt-cinq dollars US (10,25 USD) par action pour mille cinq cent soixante-trois (1.563) actions ordinaires, à un prix d'émission de douze virgule soixante-quinze dollars US (12,75 USD) par action pour deux mille trois cent cinquante (2.350) actions ordinaires, à un prix d'émission de quinze virgule soixante-quinze dolars US (15,75 USD) par action pour trois mille trois cent soixante-quinze (3.375) actions ordinaires, à un prix d'émission de dixsept virgule cent vingt-cinq dollars US (17,125 USD) par action pour mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions ordinaires, à un prix d'émission de dix-neuf virgule soixante-quinze dollars US (19,75 USD) par action pour mille neuf cents (1.900) actions ordinaires, à un prix d'émission de vingt et un virgule soixante-quinze dollars US (21,75 USD) par action pour deux mille (2.000) actions ordinaires et à un prix d'émission de vingt-trois virgule soixante-quinze dollars US (23,75 USD) par action pour deux mille (2.000) actions ordinaires, et que trois cent soixante-quinze (375) actions de catégorie B ont été émises à un prix d'émission de dix-sept virgule cinquante dollars US (17,50 USD) par action et en conséquence des parts bénéficiaires nouvelles ont été également émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25 %) des actions ordinaires conformément à l'article 8 des statuts, soit trois mille sept cent soixante-cinq virgule soixantequinze (3.765,75) parts bénéficiaires nouvelles, augmentées du reste de zéro virgule soixante-quinze (0,75) part bénéficiaire reporté de l'augmentation de capital du 16 avril 1998, soit au total trois mille sept cent soixante-six (3.766) parts bénéficaires; un reste de zéro virgule cinquante (0,50) part bénéficiaire, étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

Les quinze mille soixante-trois (15.063) nouvelles actions ordinaires et les trois cent soixante-quinze (375) nouvelles actions de catégorie B ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent soixante-six mille trois cent trente-six virgule trente-huit dollars US (266.336,38 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 décembre 1995 a décidé d'émettre et de distribuer à chaque détenteur d'actions ordinaires de la société une action (1) de catégorie B de la société pour deux (2) actions ordinaires, cette distribution a été faite le 29 décembre 1995 aux actionnaires enregistrés comme tels au 26 décembre 1995 et en conséquence d'augmenter le capital émis de la société par l'émission d'actions de catégorie B tel que prévu ci-dessus. Par sa décision du 18 décembre 1995, le conseil d'administration a décidé que toute option, sous le Plan d'option sur titre mentionné ci-dessus, non réalisée lors de la clôture du 26 décembre 1995, donnera droit au détenteur d'une telle option moyennant paiement du prix d'option par action ordinaire y prévu de recevoir de la société en supplément des actions ordinaires ainsi acquises et sans autre paiement une (1) action de catégorie B de la société pour deux (2) actions ordinaires ainsi acquises. Par sa résolution du 8 mars 1996, le conseil d'administration a décidé que pour chaque action ordinaire et pour chaque action de catégorie B de la société émises conformément au Plan, (a) U.S. \$ 1,00 par action est à allouer au compte capital de la société, (b) U.S. \$ 0,10 est à allouer à la réserve légale, et (c) la différence est à allouer à la réserve extraordinaire.

A la suite de ce qui précède et de l'émission dont question ci-dessus de quinze mille soixante-trois (15.063) actions ordinaires nouvelles conformément au deuxième alinéa de l'article cinq des statuts, sept mille sept cent dix-sept (7.717) nouvelles actions de catégorie B ont été émises.

Du montant de deux cent soixante-six mille trois cent trente-six virgule trente-huit dollars US (266.336,38 USD), un montant de quinze mille soixante-trois dollars US (15.063 USD) et un montant de sept mille sept cent dix-sept dollars US (7.717 USD) ont été alloués au capital social, un montant de mille cinq cent six virgule trente dollars US (1.506,30 USD) et un montant de sept cent soixante et onze virgule soixante-dix dollars US (771,70 USD) ont été alloués à la réserve légale, qui à la suite de cette allocation s'élève conformément aux déclarations du comparant à six millions deux cent seize mille trois cent quatre-vingt-six virgule trente dollars US (6.216.386,30 USD) et un montant de deux cent quarante et un mille deux cent soixante-dix-huit virgule trente dollars US (241.278,30 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de l'émission ci-dessus des quinze mille soixante-trois (15.063) nouvelles actions ordinaires, le conseil d'administration a réalisé l'émission proportionnelle de trois mille sept cent soixante-six (3.766) parts bénéficiaires aux détenteurs de parts bénéficiaires alors en circulation; le reste de zéro virgule cinquante (0,50) part bénéficiaire étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

Pour la justification de l'émission obligatoire de parts bénéficiaires de manière simultanée à l'émission d'actions ordinaires conformément aux statuts, le comparant se réfère aux rapports ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, antérieurement dressés dont les conclusions figurent dans des actes notariés documentant des augmentations antérieures d'actions ordinaires et de parts bénéficiaires, lesquelles conclusions s'appliquent également à la présente augmentation de capital.

A la suite de ce qui précède, la première phrase du deuxième alinéa et la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 5 des statuts auront la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéa 2. Première phrase. Le capital émis actuellement enregistré de la société est fixé à soixante-deux millions cent soixante-trois mille huit cent soixante-trois dollars des Etats-Unis (62.163.863,- U.S. \$) représenté par trente et un millions deux cent dix-neuf mille quatre cent trente-huit (31.219.438) Actions Ordinaires sans valeur nominale et trente millions neuf cent quarante-quatre mille quatre cent vingt-cinq (30.944.425) Actions de Catégorie B sans valeur nominale, toutes lesdites Actions ayant été entièrement libérées.

Dernier alinéa. Dernière phrase. Sept millions huit cent quatre mille huit cent cinquante-neuf (7.804.859) parts bénéficiaires ont été émises.»

Conversion en francs luxembourgeois

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède de deux cent soixante-six mille trois cent trente-six virgule trente-huit dollars US (266.336,38 USD) en relation avec l'émission de quinze mille soixante-trois (15.063) actions ordinaires et de sept mille sept cent dix-sept (7.717) actions de catégorie B, est évaluée à neuf millions sept cent vingt mille francs luxembourgeois (9.720.000,- LUF).

Evaluation des parts bénéficiaires

Les trois mille sept cent soixante-six (3.766) parts bénéficiaires sont évaluées à mille huit cent quatre-vingt-trois francs luxembourgeois (1.883,- LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (175.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande de la même comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Reiland, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 110S, fol. 14, case 3. – Reçu 97.232 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

P. Frieders.

(34657/212/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 12.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

P. Frieders.

(34658/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PAMECO SERASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 42.333.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

Signature.

(34607/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PALISMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 21.895.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 décembre 1997

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Madame Françoise Jorg;
- Monsieur Paul Emile Decamps;
- Monsieur Pierre Decamps.

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société

- GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1998.

GESTOR Société Fiduciaire

Signature

(34606/522/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PHENIX MEZZANINE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 39.971.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 28 avril 1998 au siège social à Luxembourg

- Un dividende total de 25 millions de français est déclaré payable le 15 mai 1998 aux actionnaires.
- Messieurs Guy de la Barthe, Jean-Pascal Ley, Michel Horps, François Guerault, Christian Defrenne, Georges Babinet et André Schmit sont réélus comme Administrateurs et PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé, pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme Pour PHENIX MEZZANINE KREDIETRUST Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34612/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

OKANI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.530.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OKANI INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.530, dont la constitution résulte d'un acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 162 du 3 avril 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures cinquante sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire Madame Gerty Rouvel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Décision de ramener le nombre des actions de la Société de mille cinq cents (1.500) à cent (100).
- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de ramener le nombre des actions de la Société de mille cinq cents (1.500) à cent (100).

En conséquence, les mille cinq cents (1.500) actions existantes sont annulées et remplacées par cent (100) actions nouvelles attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à cent mille US dollars (100.000,- USD) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, G. Rouvel, R. Schlim, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 109S, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 août 1998.

J.-J. Wagner.

(34602/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

OKANI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

J.-J. Wagner.

(34603/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

OKRINA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.531.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OKRINA INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.531, dont la constitution résulte d'un acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 162 du 3 avril 1997.

L'Assemblée est ouverte à douze heures dix sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire Madame Gerty Rouvel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Décision de ramener le nombre des actions de la Société de mille cinq cents (1.500) à cent (100).
- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de ramener le nombre des actions de la Société de mille cinq cents (1.500) à cent (100).

En conséquence, les mille cinq cents (1.500) actions existantes sont annulées et remplacées par cent (100) actions nouvelles attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à cent mille US dollars (100.000,- USD) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, G. Rouvel, R. Schlim, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 1095, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 août 1998.

J.-J. Wagner.

(34604/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

OKRINA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

J.-J. Wagner.

(34605/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PROCYON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 59.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

PROCYON HOLDING S.A.

Signature

(34616/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PROCYON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 59.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 mai 1998

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme PROCYON HOLDING S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34617/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PICTET GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 34.657.

Le texte des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

(34613/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

POLYPECU S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 57.270.

The balance sheet as at December 31, 1997, registered in Luxembourg on August 10, 1998, vol. 510, fol. 77, case 9, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on August 14, 1998.

For publication in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, August 12, 1998.

(34614/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PORTUGUESE SMALLER COMPANIES FUND.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 45.940.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 22 avril 1997 a adopté les décisions suivantes:

- 1. L'assemblée a approuvé le bilan final, le rapport des réviseurs, et le rapport des administrateurs pour la période d'un an se terminant au 31 décembre 1997.
- 2. L'assemblée a approuvé la déclaration d'un dividende nul pour la période d'un an se terminant au 31 décembre 1997.
- 3. L'assemblée a approuvé que les rémunérations à verser aux administrateurs à USD 7,500 nets par administrateurs par an.
- 4. L'assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du conseil d'administration pour l'année se terminant au 31 décembre 1997.
 - 5. L'assemblée a approuvé un nul transfert à la réserve légale pour l'année se terminant au 31 décembre 1997.
- 6. L'assemblée a approuvé la réélection de Dr Joao Rendeiro, MM. Allan Conway, Hared Al Darmaki, Joseph A. Field Esq., Rui Manuel, et Paul Bisping aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 1999.
- 7. L'assemblée a approuvé la réélection de PRICE WATERHOUSE à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 1999.

Pour PORTUGUESE SMALLER COMPANIES FUND BANK OF BERMUDA (Luxembourg) S.A. Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34615/041/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

ROSE-WIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 241, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 31.455.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 mai 1997

Les organes de la société se composent comme suit:

- Monsieur Wolfgang Bernschein, commerçant, administrateur-délégué;
- Madame Cathérine Huberty, commerçante, administrateur;
- Monsieur Manuel Medinger, commerçant, administrateur;
- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes restent valables jusqu'en l'an 2000.

Luxembourg, le 6 août 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1998, vol. 510, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (34631/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen. R. C. Luxembourg B 31.772.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 17 juin 1998

Présents: Messieurs M. Vergeynst, Président, administrateur-délégué;

J.-M. Heynderickx, Administrateur; A. Segantini, Administrateur.

Excusé: Monsieur M. Van Keymeulen, Administrateur

Ordre du jour:

Le Conseil décide de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, en plus des signatures précédemment conférées

à Monsieur Georges Vanderhulst, ces messieurs signant conjointement à deux

Lequel signera comme suit: Georges Vanderhulst

Luxembourg, le 17 juin 1998.

M. Vergeynst Président

J.-M. Heynderickx Administrateur A. Segantini Administrateur

Administrateur-délégué

Enregistré à Capellen, le 14 août 1998, vol. 133, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

(34618/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen. R. C. Luxembourg B 37.196.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 17 juin 1998

Présents: Messieurs M. Vergeynst, Président, administrateur-délégué;

J.-M. Heynderickx, Administrateur; A. Segantini, Administrateur.

Excusé: Monsieur M. Van Keymeulen, Administrateur

Ordre du jour:

Le Conseil décide de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, en plus des signatures précédemment conférées

à Monsieur Georges Vanderhulst, ces messieurs signant conjointement à deux

Lequel signera comme suit: Georges Vanderhulst

Luxembourg, le 17 juin 1998.

M. Vergeynst Président J.-M. Heynderickx Administrateur

A. Segantini Administrateur

Administrateur-délégué

Enregistré à Capellen, le 14 août 1998, vol. 133, fol. 60, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

(34619/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

ROLLER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 29.484.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (34630/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

RADIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 16.654.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1998.

Signature.

(34625/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

RIGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome. R. C. Luxembourg B 54.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

RIGAL S.A. Signature

(34629/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PUTNAM INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.197.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective 20 March 1998

- Mr Marie-François Lhote de Selancy is co-opted as a Director in replacement of Mr Jean-Paul Thomas, who resigned on 1 October 1997.
 - It will be proposed to the Annual General Meeting to ratify the co-option of Mr Marie-François Lhote de Selancy.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 20 April 1998

- the co-option of Mr Marie-François Lhote de Selancy as a Director in replacement of Mr Jean-Paul Thomas, who resigned on 1 October 1997, is ratified.
- Messrs John R. Verani, Takehiko Watanabe, Thomas M. Turpin, John C. Talanian, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch and Marie-François Lhote de Selancy are re-elected as Directors for the ensuing year.

Certified true extracts For PUTNAM INTERNATIONAL FUND **KREDIETRUST** Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34620/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

SIDLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 1998

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- 1) Le siège social est transféré au 6, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
- 2) La démission de Monsieur Guy Fasbender, Madame Marie-Josée Reyter et Monsieur Charles Muller en tant qu'administrateurs est acceptée. Monsieur Antoine Licausi, Monsieur Sergio Galbiati et Monsieur Henri Grethen sont nommés administrateurs en leur remplacement.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

- 3) La démission de Monsieur Christian Agata en tant que commissaire aux comptes est acceptée.
- Madame Annette Eresch-Michels est nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Le mandat du commissaire aux comptes viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.
- 4) Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la présente assemblée.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1998, vol. 310, fol. 51, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(34641/272/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

SIKKIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 46.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

SIKKIM S.A. Signature

(34642/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

SEMAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 28.706.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1998.

Signature.

(34639/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PYRFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 4ème étage, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 26.534.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1998, vol. 510, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34623/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

PYRFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 4ème étage, 68/70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 26.534.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société lors de sa réunion du 27 avril 1998

- Les comptes au 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité:
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée statutaire.

Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour extrait conforme Signature Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1998, vol. 510, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34624/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

REGENT KOREA EMERGING GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 40.115.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Friday, 24 April 1998 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Directors' and the Auditors' Report for the period from 1 January to 31 December 1997.

The meeting approved the Audited Annual Report for the year ended 31 December 1997.

- 2. The meeting approved that there be no transfer to the legal reserve and declared a nil final dividend.
- 3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the year ended 31 December 1997.
- 4. The meeting re-elected Messrs N. Jonathan Bradley, Stawell M. Searle, Peter D. Everington, David Curl, Chang Kon Koh for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1999.
- 5. The meeting approved a net Chairman's fee of US\$ 12,500 and net Directors' fees of USD 10,000 net per annum to be paid to members of the Board in relation to the period from 1 April 1998 to 31 March 1999.
- 6. The meeting confirmed the appointment of ERNST & YOUNG as Auditor of the Fund for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1999.

For REGENT KOREA EMERGING GROWTH FUND, SICAV BANK OF BERMUDA (Luxembourg) S.A. Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34626/041/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 26.118.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 17 juin 1998

Présents: Messieurs M. Vergeynst, Président, administrateur-délégué;

J.-M. Heynderickx, Administrateur; A. Segantini, Administrateur.

Ordre du jour:

Le Conseil décide de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, en plus des signatures déjà conférées par le Conseil d'Administration du 4 mars 1997

à Monsieur Georges Vanderhulst, ces messieurs signant conjointement à deux

Lequel signera comme suit:

Georges Vanderhulst

Luxembourg, le 17 juin 1998.

M. Vergeynst Président J.-M. Heynderickx Administrateur A. Segantini Administrateur

Administrateur-délégué

Enregistré à Capellen, le 14 août 1998, vol. 133, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

(34627/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

SEASON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 42.535.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1998.

SEASON INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Un administrateur

Un administrateur

(34637/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

SEASON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 42.535.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 6 avril 1998

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée les réélit pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;

Germain Birgen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme SEASON INTERNATIONAL S.A. Signature Signature

Un administrateur Un adi

Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34638/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg